



POINT LOCATION

FFVoile

POINT LOCATION



Domaines d'activités

La marque couvre les **activités de location, de cours particuliers et d'espace nautique surveillé.**

Le porteur de la marque s'engage à proposer des services dans le respect du référentiel défini par le réseau autour de **5 grands axes**.



Avantages

SERVICES INTÉGRÉS DANS LA COTISATION ANNUELLE



- + Une équipe fédérale dédiée à l'animation** avec un référent technique réseau et un chargé de mission.
- + Un programme d'animation de réseau** comprenant : un accompagnement au montage des offres, des visites sur site, des réunions à distance ou en présentiel, des webinaires thématiques, des formations complémentaires (calcul de coûts, communication, commercialisation...).
- + Le référencement de la structure et de ses offres sur les sites fédéraux dédiés** tel destinationvoile.fr
- + Une banque d'images photos et vidéos** adaptée à la promotion des offres.
- + Un pack promotionnel** national renouvelé chaque année.
- + Un accès dédié à la boutique FFVoile.**
<http://boutiqueclubs.ffvoile.fr>
- + Un modèle type de contrat de location :** version papier (pack promotionnel) et version numérique dans votre espace club.
- + L'accès à l'outil de certification dématérialisée des niveaux d'autonomie de la FFVoile.**
<https://progression.ffvoile.fr/login>
- + Une mission d'appui-conseil** en cas de difficulté spécifique
- + Option** : extension d'assurance sur les prestations de location (voir l'encart assurance).



DISPOSER D' UN PERSONNEL QUALIFIÉ

1

- Un responsable du Point Location ayant à minima un **diplôme de niveau IV**.
- Pour la prestation « cours particuliers » : un **encadrement qualifié**, titulaire a minima d'un **CQPIV**.
- Un **personnel d'accueil** capable de parler une **2^{ème} Langue**.
- Un **conseiller nautique** dédié à l'information client et à la proposition d'offre.



2

PROPOSER DES PRESTATIONS PERSONNALISÉES

- Proposer une **assistance technique** comme l'aide à la mise à l'eau, la **surveillance** et la **sécurité** de la navigation, l'**aide au retour** à terre...
- Garantir un **accueil** clairement identifié.
- Disposer de **vestiaires** et de **caisses/casiers individuels** pour ranger ses effets personnel.
- Prévoir un **point d'eau sur site** (pour le nettoyage/désinfection des équipements...).



3

OFFRIR DU MATERIEL DIVERSIFIÉ ET DE QUALITÉ

- Mettre à disposition, au bord de l'eau, un **materiel en parfait état prêt à naviguer** (équipement complet fourni à chaque client).
- Proposer **une flotte dédiée pour les prestations « location » et « cours particuliers »** comprenant au moins 3 familles de pratique.
- **Prêter gratuitement de l'équipement individuel** adapté aux conditions (intégrer dans le prix).



4

ASSURER UNE PROMOTION DES OFFRES

- Disposer d'un **système de réservation** des prestations location et cours particuliers.
- Assurer un **référencement détaillé des offres** sur les sites fédéraux.
- Mettre en avant la marque sur les **outils de communication**.
- Offrir une **réduction d'au moins 10% aux licenciés FFVoile**.
- Afficher une **tarification claire**.

Assurances

Deux possibilités :

- Souscrire à l'option « Location d'embarcations légères » (121,64 € en 2025) qui permet de couvrir en Responsabilité Civile les pratiquants qui auraient causé un dommage à autrui dans le cadre de l'utilisation les supports suivants : planche à voile, catamaran non habitable, kiteboard, wing nautique, dériveur, pédalo, canoë-kayak, paddle.
<https://www.ffvoile.fr/fvu/Gestion/Assurances.aspx>

- Délivrer un **Pass Voile** (1 jour calendaire ou un Passeport Voile (année civile) afin de couvrir les pratiquants, outre la garantie responsabilité civile, en individuelle accident (dommages corporels subis par le pratiquant) et en assistance rapatriement sur les supports suivants : planche à voile, catamaran, kiteboard, canoë-kayak, stand up paddle, dériveur, wing nautique, quillard de sport ...) et hors support habitable.

Fiscalité

Pour les activités lucratives d'une association, la sectorisation est la règle de droit. Les associations qui réalisent des activités lucratives accessoires (activités non lucratives significativement prépondérantes) représentant des recettes annuelles inférieures à 80 011 € en 2025 bénéficient d'une exonération des impôts commerciaux (TVA, Impôt sur les Sociétés). Si la structure est proche d'atteindre le seuil, il est impératif que son expert-comptable l'accompagne afin de pouvoir présenter des comptes clairs en cas de contrôle fiscal et d'éviter tout redressement. Pour rappel, l'activité s'inscrit dans le champ concurrentiel d'un organisme lucratif lorsque deux structures sont distantes de moins de 20 km par la route.

Demander la marque



PREMIÈRE ADHÉSION

- Remplir une demande en ligne.

RENOUVELLEMENT

- Mettre à jour et transmettre à la FFVoile son bilan de l'activité **Point Location** pour l'année écoulée.
- Remplir une demande en ligne.

CALENDRIER

- A partir de **début octobre** : ouverture des demandes de marque pour les structures
- Au **15 décembre** : clôture des demandes de marques
- **Fin janvier** : Prélèvement des cotisations
- **Avril** : Livraison des packs « Point Location FFVoile »



Conditions d'accès



ACCESSIBLE À TOUTES LES STRUCTURES AFFILIÉES

Pour obtenir la marque « Point Location FFVoile », la structure s'engage à :

- Respecter le référentiel lié à la marque.
- Régler une cotisation annuelle d'un montant de 350 €.
- Autoriser le prélèvement de la cotisation annuelle.

Cotisation annuelle

350 €



Outils à disposition



DESTINATION VOILE.FR

Plateforme de réservation

- Site grand public qui met en avant les structures adhérentes à la marque en fonction de la destination.
- Finalisation des ventes pour les structures qui disposent de la vente en ligne.



LANDING PAGE FFVOILE

Point de Location

Mise en avant la marque sur le site internet FFVoile : présentation de l'offre, cartographie, témoignages, vidéos...



ESPACE CLUB FFVOILE

Espace de gestion

- Accédez à l'Espace Club sur <https://gestion.ffvoile.fr>
- Cliquez sur votre structure puis informations structures.
- Personnaliser les données en cliquant sur « Votre Point Location »

Par défaut, la page « Votre Point Location » contient les mêmes informations que la fiche Structure. Il est conseillé de la personnaliser en changeant les photos et le descriptif du Point Location. Important : tant que l'espace de personnalisation du point location n'a pas été renseigné, celui-ci n'apparaîtra pas sur les sites en lignes.



VIDÉOS/PHOTOS

Promotion de la marque

- Clips, vidéos et reportages photos qui sont à la disposition des structures et téléchargeables sur la médiathèque FFVoile <https://media.ffvoile.fr/>

Pack promotionnel ANNUEL ET PERSONNALISABLE

- Affiches promotionnelles A3 et A4
- Affiche « conditions générales de vente » et offre à destination des licenciés
- 20 autocollants
- 3 carnets de contrat
- 10 t-shirts
- 2 toiles de beach flag
- 5 patchs voile en Insignia (d40)
- 5 cordons de lunettes

POUR LES PRIMO ENTRANTS

- 2 beach flags complets (+ 2 toiles)
- 1 panneau météo
- 1 plaque marque point location



VOS CONTACTS

Marina ASTRE
marina.astre@ffvoile.fr
07 48 11 05 96

Yoann COLIN
yoann.colin@ffvoile.fr
07 48 11 31 87

Pour toutes questions, propositions,
pistes d'amélioration :

RÉSEAU POINT LOCATION FFVOILE

SERVICE DÉVELOPPEMENT

Tél. : 01 40 60 37 00

Email : developpement@ffvoile.fr



LES MARQUES FFVOILE

Visent à identifier et distinguer les services et prestations offerts par ses structures affiliées.

Elles portent l'identité, les valeurs et l'esprit de la FFVoile.

Elles permettent de :

- CRÉER UNE IMAGE,
- COMMUNIQUER,
- FACILITER L'ACCÈS AU PLUS GRAND NOMBRE
- FIDÉLISER LES PRATIQUANTS



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

